

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 juin 2013**

Décision n° **B-2013-4306**

commune (s) : Lyon 5°

objet : Rives de Saone - Débouché de la passerelle du Palais de Justice - Travaux lot n° 5 : éclairage public -
Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 juin 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Kimelfeld, Philip (pouvoir à Mme Besson), Arrue, Barge, Passi, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih (pouvoir à M. Darne J.), M. Julien-Laferrrière.

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 juin 2013**Décision n° B-2013-4306**

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Rives de Saone - Débouché de la passerelle du Palais de Justice - Travaux lot n° 5 : éclairage public - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 31 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2012-3151 du 26 mars 2012, le Bureau a autorisé la signature des marchés publics de travaux pour l'aménagement du débouché de la passerelle du Palais de Justice dans le cadre du projet directeur des Rives de Saône. Le marché, lot n° 5 : éclairage public, a été notifié sous le numéro 2012-506 le 11 mai 2012 au groupement d'entreprises CITEOS/LEGROS TP pour un montant de 298 241,08 € HT, soit 356 696,33 € TTC.

Dans le cadre du marché précédemment cité, il est nécessaire de recourir à un avenant pour prendre en compte la réalisation de prestations supplémentaires suivantes relatives à :

- des demandes des services des architectes des Bâtiments de France. Les demandes supplémentaires portent sur des adaptations des 2 grands mats d'éclairages devant le Palais de Justice et des adaptations des éléments techniques pour une meilleure intégration au niveau de la façade du Palais de Justice,
- des aléas géotechniques lors de la réalisation des réseaux dû à l'encombrement des sous-sols (anciennes fondations, anciens murs, etc.) et qui rendent complexe la réalisation des ouvrages (augmentation de linéaires de tranchées, de câbles, fourreaux, etc.),
- des aléas géotechniques de réalisation d'un massif de fondation d'un des 2 grands mats d'éclairage devant le Palais de Justice situé au-dessus du collecteur d'eaux usées du nord ouest lyonnais et qui nécessitent des études complémentaires, un élargissement du massif de fondation et des changements de formulations et d'armatures du béton.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 40 406,90 € HT, soit 48 326,65 € TTC, porterait le montant total du marché à 338 647,98 € HT, soit 405 022,98 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 13,55 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 31 mai 2013, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché pour le lot n° 5 conclu avec le groupement d'entreprises CITEOS/LEGROS TP pour l'aménagement du débouché de la passerelle du Palais de Justice dans le cadre du projet directeur des Rives de Saône. Cet avenant d'un montant de 40 406,90 € HT, soit 48 326,65 € TTC, porte le montant total du marché à 338 647,98 € HT, soit 405 022,98 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P12 - Ouvrages d'art et tunnels, individualisée le 10 septembre 2012 sur les opérations :

- n° 0P12O2075 pour la somme de 4 916 000 € € TTC en dépenses à la charge du budget principal,

- n° 2P12O2075 pour la somme de 194 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juin 2013.